

D04 TRESSAGE; FABRICATION DE LA DENTELLE; TRICOTAGE; PASSEMENTERIES; NON-TISSÉS

D04H FABRICATION DES TISSUS TEXTILES, P.EX. À PARTIR DE FIBRES OU MATÉRIAUX FILAMENTEUX (tissage D03; tricotage D04B; tressage D04C; fabrication de filets D04G; couture D05B; implantation de poils ou touffes par piquage D05C; finition des “non-tissés” D06); **ARTICLES FAITS À L'AIDE DE CES PROCÉDÉS OU APPAREILLAGE, P.EX. FEUTRES, NON-TISSÉS; OUATE; NAPPE** (étoffes non tissées ayant une couche intermédiaire ou externe de genre différent, p.ex. une étoffe tissée, B32B)

- (1) Dans la présente sous-classe, l'expression suivante a la signification ci-dessous indiquée:
 - “non-tissés” signifie des articles formés entièrement ou partiellement de matériau textile à l'aide de procédés comportant des opérations autres que le tissage, le tricotage, la fabrication de dentelles ou le nouage de filés, fils ou filaments, dont traitent d'autres sous-classes de la section D. Elle embrasse les feutres, l'ouate et les nappes.
- (2) Dans la présente sous-classe:
 - quelques-uns de ces non-tissés peuvent également être considérés comme des “stratifiés” dans le sens de la sous-classe B32B et un autre classement dans ladite sous-classe doit être considéré en relation avec les notes qui s'y rapportent;
 - dans le cas où la fabrication de ces articles nécessite l'emploi de composés chimiques particuliers ou compositions, p.ex. pour traiter ou lier les fibres, filaments ou fils, il y aurait lieu de considérer également un autre classement dans d'autres sous-classes appropriées.
- (3) En variant les proportions de fibres ou de fils et les composés chimiques ou compositions, le produit final peut avoir l'apparence de papier, carton, cuir ou analogue.

Schéma général

TYPES OU STRUCTURES DES PRODUITS
NON TISSÉS, APPAREILS ET PROCÉDÉS
DE FABRICATION À CET EFFET

A partir de: fibres coupées ou
courtes; fils ou filaments longs; leur
mélange 1/00; 3/00;
5/00

A couche de poils 11/00
Autres produits non tissés 13/00
APPAREILS DE FEUTRAGE; MACHINES
D'AIGUILLETAGE 17/00; 18/00

Catégories ou types de non-tissés: Appareils ou procédés pour la fabrication de tels produits

1/00 Non-tissés formés uniquement ou principalement de fibres coupées ou autres fibres similaires relativement courtes

- 1/02 . Ouate; Nappe (cardage D01G)
- 1/04 . à partir de voiles ou couches composés de fibres possédant des propriétés cohésives réelles ou potentielles, p.ex. fibres naturelles, fibres artificielles préétirées ou fibrillées (appareils de feutrage D04H 17/00)
- 1/06 . . par traitement en vue de produire un effet de retrait, gonflement, crêpage ou ondulation des fibres (ondulation ou crêpage des fibres, filaments, ou fils D02G 1/00)
- 1/08 . . et durcis par feutrage; Feutres ou produits feutrés
- 1/10 . . . Feutres faits de mélanges de fibres
- 1/12 . . . et incorporant des fibres organiques artificielles
- 1/14 . . . et incorporant des fibres inorganiques
- 1/16 . . . Feutres lamellés dans lesquels les différentes couches sont réunies par un traitement de feutrage
- 1/20 . . . Feutres incorporant des éléments insérés, ou des accessoires, p.ex. dans un but décoratif
- 1/22 . . . Articles tridimensionnels formés par des opérations de feutrage
- 1/24 . . . Couvertures feutrées sous forme d'articles tridimensionnels

- 1/40 . à partir de voiles ou couches composés de fibres ne possédant pas des propriétés cohésives réelles ou potentielles
- 1/42 . . caractérisés par l'emploi de certaines sortes de fibres dans la mesure où cet emploi n'a pas d'influence prépondérante sur la consolidation du voile
- 1/44 . . les voiles ou couches étant renforcées par des moyens mécaniques, p.ex. par roulage
- 1/45 . . . par formation de mailles ou de points imbriqués entre un certain nombre de fibres (tricotage D04B; couture D05B) [4]
- 1/46 . . . par aiguilletage ou opérations similaires pour provoquer l'enchevêtrement des fibres (D04H 1/45 a priorité; machines d'aiguilletage D04H 18/00) [4]
- 1/48 . . . en combinaison avec au moins une autre méthode de consolidation, p.ex. avec application d'agents de liage
- 1/50 . . . par traitement pour produire un effet de retrait, gonflement, crêpage ou ondulation, des fibres (crêpage ou ondulation des fibres, filaments ou fils D02G 1/00)
- 1/52 . . . par application ou insertion d'éléments de liage filamenteux (tricotage D04B; couture D05B)
- 1/54 . . par soudage des fibres ensembles, p.ex. par fusion partielle ou dissolution (en combinaison avec l'aiguilletage D04H 1/48)
- 1/56 . . . en association avec la formation de la fibre, p.ex. suivant immédiatement l'extrusion des fibres en brin

- 1/58 . . par application, incorporation ou activation d'agents de liage chimique ou thermoplastique, p.ex. adhésifs (en combinaison avec l'aiguilletage D04H 1/48)
- 1/60 . . . l'agent de liage étant appliqué à l'état sec, p.ex. agents thermo-activables à l'état solide ou fondu, et application de chaleur subséquente
- 1/62 à des points ou emplacements espacés
- 1/64 . . . l'agent de liage étant appliqué à l'état humide, p.ex. agents chimiques en dispersion ou solution
- 1/66 à des points ou emplacements espacés (D04H 1/68 a priorité)
- 1/68 l'agent de liage étant appliqué sous la forme de mousse
- 1/70 . caractérisés par la méthode de formation des voiles ou couches, p.ex. par la réorientation des fibres (dispositifs de formation de nappes D01G 25/00; fabrication de feuilles de papier par voie humide D21F, D21H) [4]
- 1/72 . . les fibres étant disposées au hasard
- 1/74 . . les fibres étant orientées, p.ex. parallèles
- 3/00 Non-tissés formés uniquement ou principalement de fils ou de matériaux filamenteux similaires de bonne longueur**
- 3/02 . caractérisés par la méthode de formation des voiles ou couches, p.ex. par la réorientation des fils ou filaments (dispositifs de formation de nappes D01G 25/00; fabrication de feuilles de papier par voie humide D21F, D21H) [4]
- 3/03 . . au hasard
- 3/04 . . avec parcours rectiligne, p.ex. se croisant à angles droits
- 3/05 . . dans un autre dessin, p.ex. zig-zag, sinusoïde
- 3/07 . . autrement que suivant une surface plane, p.ex. tubulaire
- 3/08 . caractérisés par la méthode de renforcement ou de consolidation
- 3/10 . . avec liages faits mécaniquement entre fils et filaments (machines à aiguilleter D04H 18/00; tricotage D04B; couture D05B)
- 3/12 . . avec filaments ou fils retenus ensemble par des agents de liage chimiques ou thermo-activables, p.ex. adhésifs, appliqués ou incorporés sous une forme liquide ou solide

- 3/14 . . avec liages produits par soudage entre fils thermoplastiques ou filaments
- 3/16 . . . avec liages entre filaments thermoplastiques produits en relation avec la formation des filaments, p.ex. suivant immédiatement l'extrusion [4]
- 5/00 Non-tissés formés de mélanges de fibres relativement courtes et de fils ou de matériaux filamenteux similaires de bonne longueur**
- 5/02 . renforcés ou consolidés par des méthodes mécaniques, p.ex. aiguilletage (machines à aiguilleter D04H 18/00; tricotage D04B; couture D05B)
- 5/04 . renforcés ou consolidés par application ou incorporation d'agents de liage chimiques ou thermo-activables sous une forme solide ou liquide
- 5/06 . renforcés ou consolidés par soudage à d'autres fibres thermoplastiques, filaments ou fils
- 5/08 . caractérisés par la méthode de formation des voiles ou couches, p.ex. par réorientation des fibres ou fils (dispositifs pour la formation de nappes D01G 25/00; fabrication de feuilles de papier par voie humide D21F, D21H) [4]
- 11/00 Non-tissés à couche de poils** (produits stratifiés formant des non-tissés B32B; tissus à couche de poils D03D; implantation de poils ou touffes D05C)
- 11/04 . formés par le pliage en zigzag d'un voile ou d'une couche de fibres en brins, filaments ou fils, consolidés ou renforcés aux points de pliage
- 11/08 . formés par la création d'un poil sur au moins une surface de non-tissés sans l'addition de matériaux de formation du poil, p.ex. par aiguilletage ou retrait différentiel (machines d'aiguilletage D04H 18/00)
- 13/00 Autres non-tissés**
- 13/02 . Production de non-tissés par défibrillation partielle de bandes thermoplastiques orientées [4]

- 17/00 Appareils de feutrage**
- 17/10 . par feutrage entre rouleaux, p.ex. rouleaux chauffants
- 17/12 . . Appareils à rouleaux multiples
- 18/00 Machines d'aiguilletage**